Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ABN·AMRO Investment Solutions

Sands Emerging Market Equities

un compartiment de ABN AMRO Funds

Catégorie d'Actions : F EUR Capitalisation (ISIN LU2054456764)

Ce Fonds est géré par ABN AMRO Investment Solutions, une société de gestion d'investissement du Groupe ABN Amro.

Objectif et politique d'investissement

Sands Emerging Market Equities appartient à la catégorie des Single Manager Funds.

Le Fonds vise à accroître la valeur de son actif à long terme en investissant principalement dans des titres de participation négociables, tels que des actions, des actions de coopératives et des warrants ayant pour supports des titres de participation négociables, émis par des sociétés domiciliées ou exerçant l'essentiel de leur activité économique dans les pays émergents.

Le Fonds investira au moins 60 % de son actif net dans ces titres sur une base consolidée (investissements directs et indirects). En outre, le Fonds investira au moins 75 % de son actif net dans des actions.

Risque d'investissement durable

Le compartiment met en avant les critères environnementaux et sociaux et est considéré comme un produit d'investissement conformément à l'article 8 (1) du Règlement (UE) 2019/2088 publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, comme indiqué dans le Livre I. À cet égard, l'univers éligible est déterminé par des critères tels que, mais sans s'y limiter, des filtres d'exclusion, tels que définis au Livre I. L'analyse extra-financière porte sur au moins 75% du portefeuille.
Le compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif net total dans des fonds passifs externes et/ou des ETF qui sont conformes à l'Art. 6 du SFDR. Les fonds externes peuvent s'écarter de la politique d'investissement durable de la société de gestion qui s'applique aux investissements directs.
Les instruments dérivés ne sont pas couverts par l'analyse ESG.

Relation avec le Portefeuille de référence

Ce Fonds est géré activement et est comparé à l'indice MSCI Emerging Markets TR Net à des fins d'indicateur de performance et de niveau de risque. Quoi qu'il en soit, la référence à cet indice ne saurait constituer un objectif ou une limitation dans le cadre de la gestion et de la composition du portefeuille, et le Fonds ne restreint pas son univers aux composantes de l'indice.

Aussi les performances peuvent-elles nettement dévier de celles de l'indice de référence.

La monnaie de référence du Fonds est USD.

La durée minimale de détention recommandée est de 5 années.

Les revenus sont systématiquement réinvestis.

Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs parts chaque jour bancaire ouvrable au Luxembourg.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible — **Risque plus élevé**

Rendement plus faible potentiellement — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	**6**	7

Le profil de risque et de rendement du Fonds repose sur les fluctuations de valeur subies par un investissement dans ce Fonds. Le classement du Fonds reflète avec une précision raisonnable le risque du Fonds dans les conditions de marché antérieures. Les données historiques sur lesquelles repose le profil ne donnent pas d'indication fiable quant au risque inhérent aux circonstances et évènements dans le futur qui sont différents de ce à quoi le Fonds a été exposé par le passé.

Le profil de risque et de rendement d'un Fonds est fourni à titre indicatif; il ne constitue ni objectif, ni une garantie et peut changer au fil du temps.

La catégorie de risque la plus faible ne signifie pas que le Fonds est dénué de tout risque. Un potentiel de performance supérieur s'accompagne généralement de risques potentiels plus élevés.

Pourquoi le Fonds appartient-il à cette catégorie spécifique?

Le niveau de risque de ce Fonds est généralement déterminé par son allocation d'actifs, par les marchés d'investissement et secteurs économiques ainsi que par son exposition aux changes.

Le niveau de risque du Fonds reflète essentiellement les risques de marché découlant de l'exposition aux Actions des marchés émergents.

D'autres risques qui sont importants pour le Fonds mais ne sont pas adéquatement pris en considération par l'indicateur synthétique sont décrits ci-après:

Risque lié aux marchés émergents: Les investissements sur les marchés émergents sont susceptibles d'être exposés à une volatilité supérieure à la moyenne. De plus, certains marchés émergents offrent une sécurité inférieure à celle de la majorité des marchés développés internationaux. Aussi, les services des opérations de portefeuille, de liquidation et de conservation pour le compte de Fonds investis sur les marchés émergents peuvent s'accompagner d'un risque supérieur.

Risque opérationnel et de dépôt: Certains marchés sont moins réglementés que la plupart des marchés internationaux; aussi les services de dépôt et de la liquidation offerts au Fonds sur de tels marchés peuvent s'accompagner de risques supérieurs.

Risque lié aux petites capitalisations et aux secteurs spécialisés ou restreints: Les investissements en petites capitalisations ou dans des secteurs spécialisés ou restreints peuvent faire l'objet d'une volatilité supérieure à la moyenne. Les petites entreprises peuvent se trouver dans l'incapacité de générer de nouveaux fonds aptes à soutenir leur croissance et leur développement, leur direction peut manquer de vision ou elles peuvent développer des produits destinés à des marchés nouveaux et incertains.

Risque spécifique aux pays: Les investissements dans certains pays (Chine, Inde, Indonésie, Japon, Arabie Saoudite et Thaïlande) s'accompagnent de risques découlant des restrictions imposées aux contreparties et investisseurs étrangers, de la plus forte volatilité du marché et du risque de manque de liquidité pour certaines lignes du portefeuille. De plus, le rapatriement par les investisseurs étrangers de leur part des bénéfices nets, du capital et des dividendes peut faire l'objet de restrictions ou nécessiter l'accord du gouvernement. La Société n'investira que si elle estime que les restrictions sont acceptables. Il n'est toutefois pas possible de garantir qu'aucune nouvelle restriction sera imposée à l'avenir.

Pour obtenir de plus amples informations sur les risques, veuillez consulter la section « Investment risks » du prospectus du Fonds, qui est disponible à l'adresse www.abnamroinvestmentsolutions.com.

Frais

Les frais que vous acquittez sont utilisés pour couvrir les coûts d'exploitation du Fonds, y compris les coûts de sa commercialisation et sa distribution. Ces frais diminuent la croissance potentielle de votre investissement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5,00 %
Frais de sortie	1,00 %
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	0,94 %
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Aucune

Les frais d'entrée et de sortie présentés correspondent à des chiffres maximum. Il se peut dans certains cas que vous payiez moins – veuillez consulter votre conseiller financier pour connaître le montant effectif.

Le pourcentage des frais courants présent ici repose sur les dépenses engagées pendant la période de douze mois clôture le 31 décembre 2021. Ce chiffre peut varier d'une année à l'autre et exclut:

- Les commissions de performance
- Les coûts des opérations de portefeuille, sauf dans le cas des frais d'entrée/de sortie acquittés par le Fonds lors de l'achat ou de la vente de parts d'un autre organisme de placement collectif

En cas de conversion d'actions, une commission maximum de 1,00% peut être facturée aux investisseurs.

Pour obtenir de plus amples informations sur les frais, veuillez consulter la section « Fees and Costs » du prospectus du Fonds, qui est disponible à l'adresse www.abnamroinvestmentsolutions.com.

Performances passées



	2017	2018	2019	2020	2021
					-2,6
					4,9

Les performances passées ne sauraient augurer des résultats futurs.

Les performances passées présentées ici tiennent compte de tous les frais et coûts. Les frais d'entrée/de sortie sont exclus du calcul des performances passées.

La part a été lancée en mai 2020.

Les performances passées ont été calculées en EUR et sont exprimées en tant que variation en pourcentage de la Valeur nette d'inventaire du Fonds à la fin de chaque exercice.

Informations pratiques

Société de gestion
ABN AMRO Investment Solutions, une société de gestion d'investissement du Groupe ABN Amro.

Banque dépositaire
State Street Bank International GmbH, Luxembourg Branch.

Informations complémentaires
Des informations complémentaires sur le Fonds, le prospectus et les derniers rapports annuel et semestriel peuvent être obtenus, sans frais et en langue anglaise, auprès de la Société de gestion, des agents locaux ou sur Internet à l'adresse **www.abnamroinvestmentsolutions.com**.

Politique de rémunération
Les détails de la politique de rémunération la plus récente de la Société de gestion, y compris, de manière non exhaustive, une description du calcul de la rémunération et des avantages, pourront aussi être disponibles sur le site Internet suivant, une fois que ces derniers auront été approuvés par l'AMF : **https://www.abnamroinvestmentsolutions.com/en/footer/Regulatory-information.html** et un exemplaire papier est disponible sans frais sur demande au siège social de la Société.

Publication des prix
Le dernier prix des actions du Fonds est disponible à l'adresse **www.abnamroinvestmentsolutions.com**.

Conversion d'Actions
Les actionnaires peuvent demander la conversion de tout ou partie de leurs actions en actions d'un autre Fonds ou d'une autre catégorie ou classe. Pour obtenir de plus amples informations sur la manière de convertir des actions et sur les règles en vigueur, les actionnaires sont priés de se référer au prospectus (section « Subscriptions, Conversion and Redemptions of Shares »).

Informations spécifiques sur le Fonds
Le présent document d'Informations clés pour l'investisseur décrit une catégorie d'actions d'un compartiment de la SICAV AAF, tandis que le prospectus ainsi que les derniers rapports annuel et semestriel sont préparés pour la SICAV AAF dans son intégralité. L'actif et le passif de chacun des compartiments du fonds à compartiments multiples AAF sont séparés en vertu de la loi, aussi seuls les bénéfices ou pertes du compartiment ont-ils un impact sur votre investissement. D'autres catégories d'actions peuvent être disponibles pour ce Fonds. Les investisseurs trouveront plus de détails à ce sujet dans le prospectus. Pour obtenir de plus amples informations sur les catégories d'actions distribuées au public dans leur juridiction, les investisseurs sont priés de consulter **www.abnamroinvestmentsolutions.com**.

Législation fiscale
Le Fonds est régi par les lois et réglementations fiscales en vigueur au Luxembourg. En fonction du pays de résidence de l'actionnaire, le Domicile du Fonds peut avoir une incidence sur sa situation fiscale personnelle. Pour obtenir de plus amples détails, l'actionnaire devrait consulter un conseiller fiscal.

Responsabilité
La responsabilité de ABN AMRO Investment Solutions, une société de gestion d'investissement du Groupe ABN Amro ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Fonds.

Divulgation ESG : Le fonds prend en compte les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissement, mais pas de manière prépondérante, conformément aux politiques ESG et Exclusions de la Société de gestion. Les décisions d'investissement prises peuvent donc ne pas respecter les critères ESG.